Parlement jurassien
Groupe CS-POP+VERTS Question écrite n°

Wi-Fi : le Jura dépasse-t-il les bornes ?

La multiplication des bornes Wi-Fi semble, à première vue, ne déployer qu'un seul effet : l'hystérie joyeuse (et contagieuse) des masses à l'affût de la moindre évolution dans le domaine des nouvelles technologies.

Cette vague d'enthousiasme doit cependant être pondérée par les dernières études démontrant, après des années d'analyse et de mises en garde, que les effets des pollutions électromagnétiques ont une influence sur la santé publique.

Un exemple récent vient corroborer ces dires : la mairie de Paris a pris la décision, entre octobre et novembre 2007, de désactiver les bornes Wi-Fi dans six bibliothèques municipales suite à des plaintes sanitaires.

En effet, plusieurs employé-e-s des bibliothèques récemment connectées ont témoigné de troubles qu'ils ressentaient : maux de tête, vertiges, malaises, douleurs musculaires. Certaines personnes ont même dû quitter momentanément leur place de travail, la situation s'avérant à la longue insupportable.

Entre temps un moratoire concernant les effets sur la santé publique des pollutions électromagnétiques engendrées par les bornes Wi-Fi dans des locaux confinés de l'administration, a été accepté par les autorités parisiennes.

Nos questions au Gouvernement :

dans les administrations publiques,
- combien de postes informatiques sont reliés au réseau par l'intermédiaire des bornes Wi-Fi ?
- combien de bornes Wi-Fi sont installées ?
- applique-t-on les recommandations de sécurité qui suggérent une installation de ces bornes en extérieur et à une certaine hauteur ?

Delémont, le 19 mars 2008

Groupe CS-POP+VERTS
Pierluigi Fedele